Cinquante troisième année. - N° 146 A Mercredi 31 juillet 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 768

57 – MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE THIONVILLE

Ventes et cessions

302 572 227 RCS Thionville.
SOLORMAG.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 51200 EUR.
Adresse : 20, route d'Arlon, 57100 Thionville.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Avis relatif au projet commun de fusion Société absorbante: SOLORMAG Société par actions simplifiée au capital de 51.200 euros 20 route d'Arlon 57100 THIONVILLE RCS THIONVILLE 302 572 227 Sociétés absorbées: SOLOSPORT Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros 20 route d'Arlon 57100 THIONVILLE RCS THIONVILLE 803 467 141 et SOLOPARF Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros 20 route d'Arlon 57100 THIONVILLE RCS THIONVILLE 479 909 335 et ITAL QUALITI Société à responsabilité limitée au capital de 4.000 euros 20 route d'Arlon 57100 THIONVILLE RCS THIONVILLE 817 990 765 Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue: SOLOSPORT: Actif: 549.575 euros Passif: 596.069 euros Actif net apporté: - 46.494 euros SOLOPARF Actif: 735.800 euros Passif: 735.800 euros Actif net apporté: 0 euro ITAL QUALITI Actif: 116.306 euros Passif: 244.917 euros Actif net apporté: - 128.611 euros Rapport d'échange des droits sociaux: La société absorbante étant propriétaire de la totalité des parts sociales des sociétés absorbées, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital et il n'a été établi aucun rapport d'échange. Montant du mali de fusion: - SOLOSPORT: 54.494 euros - SOLOPARF: 8.000 euros - ITAL QUALITI: 131.774 euros Le projet commun de fusion a été établi le 26 juillet 2019 et déposé au greffe du Tribunal d'Instance de THIONVILLE au nom des 4 sociétés le 29 juillet 2019 sous les numéros 2019A1891, 2019A1892, 2019A1893 et 2019A1894..